



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVD - 10.05.2019

Numéro de publication: KK04-0000004792

Canton: VD

Entité de publication:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue
Reverdil 2, 1260 Nyon

Etat de collocation et inventaire Horlogerie de la Côte Vaudoise SA en liquidation

Débiteurs:

Horlogerie de la Côte Vaudoise SA en liquidation

CHE-113.868.592

Chemin de la Vignette 1

1167 Lussy-sur-Morges

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 30.05.2019

Remarques:

L'état de collocation complémentaire relatif à l'admission de productions tardives, en 3ème classe, est déposé à l'office où il peut être consulté.